

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN DE  
L'ANNÉE 2019 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-118

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté en ajoutant le sujet suivant:

- a) Photocopieur-imprimante

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 MAI 2019**

2019-119

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 8 mai 2019 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

## 5. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière séance est distribuée aux membres du Conseil.

## 6. LISTE DES COMPTES

### a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2019-120

Il est proposé par M. Guy Bond

Appuyé par M. Guy Lapointe

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	169 116,63 \$
Comptes à payer	147 641,17 \$
Salaires et contributions de l'employeur	103 983,41 \$
<b>Total</b>	<b>420 741,21 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	1 737,87 \$
Comptes à payer	4 304,78 \$
<b>Total</b>	<b>6 042,65 \$</b>

## 7. COURS D'EAU

### a) **Cours d'eau Demers – Entretien bonifié – Acton Vale**

#### a.1 **Résultat de l'appel d'offres**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a procédé à un appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution de travaux d'entretien bonifié d'une partie du cours d'eau Demers localisé dans la Ville d'Acton Vale;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton n'a reçu qu'une seule soumission conforme;

**ATTENDU QUE** le prix proposé accusait un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la MRC;

**ATTENDU QUE** la MRC n'a pu s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à prix moindre conformément à l'article 938.3 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la MRC ne s'était engagée à retenir ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-121 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rejeter la soumission reçue et de ne pas octroyer le contrat d'entretien bonifié d'une partie du cours d'eau Demers.

**a.2 Autorisation de retourner en appel d'offres**

2019-122 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De procéder à un nouvel appel d'offres visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien bonifié d'une partie du cours d'eau Demers localisé dans la Ville d'Acton Vale;
2. D'autoriser le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leur substitut) à déterminer le type d'appel d'offres en fonction des recommandations des aviseurs légaux de la MRC.

**b) Rapports de fin de garantie**

**b.1 Cours d'eau Despault et ses Branches 1 à 3 – Upton et Acton Vale**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2017 et 2018 dans le cours d'eau Despault et ses Branches 1 à 3 est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-123 Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 2 468.11 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**b.2 Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr – Acton Vale**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2017 et 2018 dans les Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-124 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises PE Denis Inc.* la somme de 1 040.10 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**b.3 Cours d'eau Miclette-Gauthier et Embranchement Morin-Gauthier  
– Saint-Théodore-d'Acton**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2017 et 2018 dans le Cours d'eau Miclette-Gauthier et l'Embranchement Morin-Gauthier est terminée;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-125 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises PE Denis Inc.* la somme de 1 919.91 \$ équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyses de conformité**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 004-2019  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 004-2019 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du

schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-126 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par M. Guy Bond, appuyé par M. Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 004-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Consultation publique sur un projet d'élevage porcin – Adoption du rapport de consultation**

**Projet de Ferme GMS Benoit Inc. à Saint-Nazaire-d'Acton**

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a demandé à la MRC de tenir la consultation publique relative à un projet d'élevage porcin sur le lot n° 4 518 790 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 23 mai 2019 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**ATTENDU QU'**un rapport de consultation a été produit par la MRC;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit adopter ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 165.4.9 de la LAU;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-127 Il est proposé par M. Guy Lapointe Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de consultation publique, tel que déposé, et d'en transmettre une copie à la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

**Ressources-Femmes (1024-FSE-2019-04)**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet collectif, déposée par le centre Ressources-Femmes;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (Réf. : Résolution n° CIC 2019-36);

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-128

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises:

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Collectif	1024-FSE-2019-04	8 000 \$	8 000 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux entreprises (FSE), selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Alliance pour la solidarité en Montérégie – Nomination d'un mandataire et d'un représentant au comité sous-régional**

**ATTENDU** la volonté de la MRC d'Acton d'être un acteur de premier plan dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur son territoire;

**ATTENDU** la volonté de la MRC d'Acton de contribuer au déploiement sous-régional de l'Alliance pour la solidarité au sein de la Montérégie-Est;

**ATTENDU QUE** divers scénarios financiers seront à l'étude d'ici le 27 juin 2019 pour appuyer financièrement la MRC d'Acton dans la réalisation de ce mandat;

**ATTENDU** l'échéancier serré visant à déposer un plan d'action de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale d'ici novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la MRC doit mettre en place un comité local de déploiement de l'Alliance pour la solidarité sur son territoire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer un mandataire afin de veiller à la formation dudit comité et d'y représenter la MRC d'Acton;

**ATTENDU QU'**il y a aussi lieu de nommer un représentant de la MRC d'Acton au comité sous-régional;

**ATTENDU QUE** le représentant de la MRC au comité sous-régional siègera également au comité local et travaillera de concert avec le mandataire local;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-129

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De nommer la directrice générale de la MRC d'Acton (ou son substitut) comme mandataire pour le déploiement de l'Alliance pour la solidarité sur le territoire de la MRC d'Acton;

2. De nommer Mme Dominique Fontaine, directrice générale de la Maison de la Famille Valoise Inc., comme représentante de la MRC d'Acton au sein du comité sous-régional de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie-Est pour l'horizon 2019-2023.

**c) Développement culturel et communications**

**c.1 Politique d'acquisition d'œuvres d'art**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton s'est officiellement dotée d'une politique culturelle à l'automne 2011;

**ATTENDU QUE** pour mettre en œuvre cette politique, la MRC s'est dotée d'un plan d'action qui prévoyait, entre autres mesures, l'adoption d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art qui fut adoptée le 16 janvier 2013;

**ATTENDU QUE** cette politique prévoit la parution annuelle d'un appel de dossiers, définit le mode et les critères d'acquisition des œuvres et établit la participation d'un comité mandaté d'évaluer les propositions reçues;

**ATTENDU QUE** les membres de ce comité se sont rencontrés et qu'ils adressent leur recommandation d'achat au Conseil de la MRC d'Acton, soit l'achat de l'œuvre *Sincérité* de l'artiste professionnelle Françoise Bombardier, au coût de 1 000 \$;

**ATTENDU QUE** cette œuvre sera exposée au bureau municipal de Saint-Théodore-d'Acton;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-130

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de l'œuvre intitulée *Sincérité* réalisée par madame Françoise Bombardier, artiste professionnelle résidente de la MRC d'Acton, au coût de 1 000 \$.

**10. TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL**

**ATTENDU QUE** le service de transport collectif régional pour la MRC d'Acton a débuté en 2005;

**ATTENDU QUE** l'organisme mandaté par la MRC pour offrir ce service est Omnibus Région d'Acton;

**ATTENDU QU'**en 2018 Omnibus Région d'Acton a effectué 2 532 déplacements admissibles à l'aide financière du ministère des Transports du Québec (MTQ);

**ATTENDU QUE** la continuité de ce service est importante et nécessaire pour notre région;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-131

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport d'exploitation au 31 décembre 2018 du transport collectif en milieu rural présenté et déposé séance tenante;
2. D'adopter les états financiers au 31 décembre 2018 de Omnibus Région d'Acton;
3. D'adopter le Plan de développement du transport collectif en milieu rural, tel que révisé et mis à jour le 4 juin 2019 par Omnibus Région d'Acton, incluant une stratégie d'utilisation des surplus accumulés attribuables au MTQ;
4. De confirmer la participation financière de la MRC d'un montant de 2 000 \$, pris à même les sommes prévues pour ce service au budget 2019;
5. De confirmer que pour 2019, la MRC anticipe 3 500 déplacements en transport collectif;
6. De confirmer que pour 2019, la MRC évalue à 110 500 \$ les dépenses anticipées, telles qu'apparaissant au montage financier déposé séance tenante;
7. De confirmer l'octroi d'un contrat pour les années 2019 à 2023 à Groupe Swiftrans inc.;
8. De procéder à une demande d'aide financière au montant de 72 930 \$ au *Volet II, Aide financière au transport collectif régional – Transport collectif en milieu rural*, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ);
9. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent à la demande d'aide financière 2019 auprès du MTQ et à transmettre tous les documents requis.

**SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**11. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

2019-132

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de *Communications RCL* d'un montant de 8 202,02 \$ (taxes en sus) pour le remplacement du système téléphonique de la MRC.



### 13. CORRESPONDANCE

#### a) Ville d'Acton Vale – Demande d'appui

**ATTENDU QUE** les employés de l'Écocentre d'Acton Vale n'autorisent plus l'accès aux remorques résidentielles excédant 4 pieds par 8 pieds;

**ATTENDU QUE**, par les années passées, les remorques de plus grande dimension étaient tolérées, lorsque les quantités de rebuts étaient jugées acceptables par les employés sur place;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale demande l'appui des municipalités locales de la MRC afin de « demander à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) d'appliquer les règles des années passées pour l'accès au site des remorques de plus grande dimension »;

**ATTENDU QUE** la Ville a adressé une lettre à la MRC, le 12 juin dernier, en ce sens;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-133

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Ville d'Acton Vale dans ses démarches auprès de la RIAM afin que cette dernière permette l'accès à l'Écocentre à des remorques n'excédant pas 5 pieds par 10 pieds.

#### b) MRC de Papineau – Demande d'appui

**ATTENDU QU'**Hydro-Québec procède à la mise en vente de terrains excédentaires dans certaines régions du Québec;

**ATTENDU QU'**un dossier à la MRC d'Argenteuil met en lumière certains enjeux en ce qui concerne les procédures privilégiées et les communications entre Hydro-Québec et le milieu concerné, notamment la MRC et les municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau et ses municipalités locales ne sont actuellement pas consultées avant la mise en vente de terrains par Hydro-Québec;

**ATTENDU QUE** la vente de terrains excédentaires par Hydro-Québec n'est pas une intervention visée à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme duquel la société d'État n'a aucune obligation de consulter la MRC en obtenant son avis sur la conformité de cette intervention aux objectifs de son schéma d'aménagement;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-134

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Papineau dans ses démarches auprès d'Hydro-Québec afin que la société d'État consulte préalablement les MRC et les municipalités avant la mise en vente de terrains excédentaires, notamment afin d'évaluer l'impact d'une telle vente pour le milieu.

**c) MRC de Maria-Chapdelaine – Demande d'appui**

**ATTENDU QUE** le nouveau gouvernement du Québec, avec à sa tête le premier ministre François Legault, s'est fait élire avec l'engagement de déposer un projet de loi proposant un mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a donc toute la légitimité nécessaire pour lancer le débat à ce sujet;

**ATTENDU QUE** tous les modes de scrutin sont perfectibles et que les élus de la MRC sont inquiets compte tenu des paramètres suivants en lien avec le Québec:

- Il est une nation complexe;
- Il est un immense territoire;
- Il a une faible population, particulièrement dans les régions;
- Il est habité par une minorité anglophone importante parmi une majorité francophone, elle-même minoritaire en Amérique;
- L'attractivité de quelques grandes villes; et,
- La diminution du poids démographique des régions.

**ATTENDU QUE** toute proposition de réforme du mode de scrutin ne pourra pas s'appuyer uniquement sur le principe de la représentation proportionnelle du vote, puisque cela ne fera qu'accentuer la perte d'influence des régions et le sentiment, déjà largement répandu à l'extérieur de Montréal et de Québec, de ne pas être entendus par les gouvernements supérieurs;

**ATTENDU QUE** la réalité et les enjeux des grandes villes sont vraiment différents de ceux des régions;

**ATTENDU QU'**il est essentiel que la représentation des territoires ne se limite pas au nombre de députés, mais aux conditions d'exercice de leur mandat;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM), porte-parole des régions du Québec, a adoptée quelques principes au regard de la réforme électorale;

**ATTENDU QUE** le poids politique des régions doit être protégé;

**ATTENDU** la résolution n° 132-05-19 de la MRC de Maria-Chapdelaine;

**CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec en s'inspirant et en adhérant aux principes évoqués par le conseil d'administration de la FQM:

1. Le poids politique des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres. En ce sens, la notion de l'étendue du territoire devrait être ajoutée dans les principes utilisés pour la préparation des propositions de carte des circonscriptions électorales;
2. Le découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, notamment les limites

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté d'Acton**

territoriales des MRC;

3. Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l'élu(e) municipal(e) et leur député(e), ainsi qu'entre les citoyens et citoyennes de leur député(e);
4. Toute modification au mode de scrutin devra être approuvée par une consultation populaire; et,
5. Toute réforme électorale devra être l'occasion de redéfinir le rôle et les responsabilités des différents paliers du gouvernement, de façon à reconnaître les gouvernements de proximité que sont les municipalités et les MRC en tant que vrais gouvernements responsables, imputables et autonomes.

**14. VARIA**

**a) Photocopieur-imprimante**

Considérant l'article 148.1 du Code municipal qui prévoit que tous les membres du conseil d'une MRC qui ont le droit de voter sur le sujet doivent être présents pour prendre une décision sur un sujet ajouté à l'ordre du jour, aucune décision n'est prise en regard du présent sujet.

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-136

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h10.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet**

---

**Serge Dupont,  
Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint**